

**Avis n° 2021/04-04  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### École

Nom :	<b>École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen</b>
Sigle :	ENSICAEN
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Caen
Sites de l'école :	Caen, Caligny (agglomération de Flers)

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2017/11-01 ; Avis n° 2014/04-02

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité électronique et physique appliquée (nouvelle appellation demandée « génie physique et systèmes embarqués »), en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Caen

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Caen

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité matériaux-chimie, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Caen

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité matériaux et mécanique (nouvelle appellation demandée « matériaux-chimie »), en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Caligny (agglomération de Flers)

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'ITII Normandie, en formation continue, sur le site de Caen

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen ;
- Vu le rapport établi par Véronique RAIMBAULT (membre de la CTI, rapporteure principale), Pascal BIDAN (membre de la CTI, Co-rapporteur), Timothée TOURY (expert auprès de la CTI), Joël MOREAU (expert auprès de la CTI), Guillermo CALLEJA (expert international de la CTI), Maxime LEBRETON (expert élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 avril 2021 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

## Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Génie physique et systèmes embarqués</b> (ancienne appellation « Électronique et physique appliquée »), sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Génie physique et systèmes embarqués</b> (ancienne appellation « Électronique et physique appliquée »), sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Génie physique et systèmes embarqués</b> (ancienne appellation « Électronique et physique appliquée »), sur le site de Caen	Formation continue	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Informatique</b> , sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Informatique</b> , sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Informatique</b> , sur le site de Caen	Formation continue	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Matériaux - Chimie</b> , sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Matériaux - Chimie</b> , sur le site de Caen	Formation continue	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Matériaux - Chimie</b> (ancienne appellation « Matériaux et mécanique »), sur le site de Caligny	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Génie industriel</b> , en partenariat avec l'ITII Normandie, sur le site de Caen	Formation continue	2021	2023-2024	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

**Cet avis est sous réserve de la transmission avant le 15 juillet 2021** d'un syllabus complet pour la spécialité Génie industriel, et de compléter le syllabus de la spécialité Informatique concernant les projets et les périodes en entreprise. Ces documents sont à transmettre au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement, à l'adresse : [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

**Cet avis s'accompagne de l'injonction suivante :**

L'école établira un plan d'action sur les trois premières recommandations. Ce document est à transmettre au plus tard **le 15 octobre 2021**, à la même adresse numérique et selon les mêmes modalités indiquées au paragraphe *supra*.

L'école établira **un rapport intermédiaire sur le suivi de l'ensemble des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, à la même adresse numérique et selon les mêmes modalités indiquées au paragraphe *supra*.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Mener une réflexion stratégique sur le positionnement de l'école en Normandie (avenir du site de Caligny, avenir de la formation Génie industriel, maximiser le potentiel de recherche et d'innovation au service des formations) ;
- Reprendre la démarche compétences afin de définir des blocs de compétences adaptés aux spécialités, décliner la démarche jusqu'à l'évaluation des compétences et finaliser les syllabus en conséquence ;
- Accélérer la mise en œuvre de la démarche qualité sur les processus liés à la formation, pour la rentrée 2021 ;
- Revoir le processus d'évaluation des enseignements pour en améliorer le taux de réponse ;
- Définir une stratégie de développement de la mobilité entrante ;
- Renforcer les ressources propres au CFA interne ;
- Mener une réflexion pour développer davantage le lien formation-recherche dans toutes les spécialités et pour les étudiants et apprentis au vu du potentiel offert par les laboratoires ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

**Pour la spécialité Informatique**

- Mener une réflexion sur le nom de la spécialité en accord avec les majeures.

**Pour la spécialité Matériaux – Chimie, FISA**

- Se désengager du site de Caligny.

**Pour la spécialité Génie industriel**

- Définir une stratégie d'avenir pour cette formation.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Génie physique et systèmes embarqués</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Informatique</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Matériaux - Chimie</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, <b>spécialité Génie industriel</b>	2021	2023-2024

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 avril 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 11 mai 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON

**Complément d'avis n° 2021/04-04  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

**Accréditation sous réserve** émise dans l'Avis n°2021/04-04 concernant l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, portant sur « la transmission avant le 15 juillet 2021 d'un syllabus complet pour la spécialité Génie industriel, et de compléter le syllabus de la spécialité Informatique concernant les projets et les périodes en entreprise. ».

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen,
- Vu la note de synthèse établie par Véronique RAIMBAULT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 septembre 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement des documents transmis et se prononce en faveur de la levée de la réserve formulée dans son Avis n° 2021/04-04.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 septembre 2021.



La présidente,  
Elisabeth CREPON

**Complément d'avis n° 2021/04-04  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

**Injonction** émise dans l'Avis n°2021/04-04 concernant l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, portant sur la transmission d'un plan d'action sur les trois premières recommandations formulées.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen,
- Vu la note de synthèse établie par Véronique RAIMBAULT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 décembre 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement des documents transmis et se prononce en faveur de la levée de l'injonction formulée dans son Avis n° 2021/04-04.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 décembre 2021.



La présidente,  
Elisabeth CREPON